

**SITUATION ANNUELLE DE IKDAM I FCP ARRETEE AU 31/12/2009****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

3- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2009 font apparaître un total du bilan de 950 771 dinars, un actif net de 897 212 dinars et une perte d'exploitation de 28 043 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

4- A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

**VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES**

5- Conformément aux dispositions de l'articles 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.

6- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**AUTRES INFORMATIONS****7- Structure de l'actif**

Le fonds IKDAM I a été constitué en 2007, il est entré en activité au cours du premier semestre. L'article premier du décret n°2005-2603 stipule que les actifs du fonds d'amorçage doivent être constitués au mois de 50% de participation au capital d'entreprises innovantes telle que précisées par la loi n° 2005-58.

L'article 3 du même décret fixe un délai de quatre ans pour réaliser cette proportion de 50% des actifs.

En 2009 (Troisième année d'activité) ce seuil n'a pas encore été atteint.

**8- Avertissements**

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**HAMMI Lotfi**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**  
(En Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>AC1</b>	<b>395 823,180</b>	<b>369 560,000</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>AC1a</b>	395 823,180	369 560,000
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Autres valeurs		0,000	0,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>409 626,263</b>	<b>599 842,664</b>
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	<b>AC2b</b>	409 626,263	599 842,664
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>5 321,838</b>	<b>7 065,388</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>140 000,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>950 771,281</b>	<b>976 468,052</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>48 625,484</b>	<b>56 254,541</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>4 933,145</b>	<b>3 640,600</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 558,629</b>	<b>59 895,141</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>897 212,652</b>	<b>916 572,911</b>
<b>Somme distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>		<b>897 212,652</b>	<b>916 572,911</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>950 771,281</b>	<b>976 468,052</b>
<b>ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2009</b> (En Dinars Tunisiens)			
	<u>NOTES</u>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Revenus d'un portefeuille-titres</b>	PR1	<b>2 350,002</b>	<b>1 000,000</b>
a-Dividendes	PR1a	2 350,002	1 000,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c-Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR2	<b>20 476,856</b>	<b>19 024,767</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 826,858</b>	<b>20 024,767</b>
Charges de gestion des placements	CH1	(44 192,533)	(46 922,706)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-21 365,675</b>	<b>-26 897,939</b>
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	CH2	(6 677,762)	(8 969,561)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-28 043,437</b>	<b>-35 867,500</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins valeurs potentielles/titres	CP1	8 683,178	-6 240,000
Plus au moins valeurs/cessions de titres		0,000	-1 117,650
Frais de négociation		0,000	-1 239,684
<b>RESULTAT NET DE A PERIODE</b>		<b>-19 360,259</b>	<b>-44 464,834</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2009</b>			

<b>(En Dinars Tunisiens)</b>		
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-19 360,259</b>	<b>-44 464,834</b>
a- Résultat d'exploitation	-28 043,437	-35 867,500
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 683,178	-6 240,000
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-1 117,650
d- Frais de négociation	0,000	-1 239,684
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>		
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b>a- souscriptions</b>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-19 360,259</b>	<b>-44 464,834</b>
<b>Actif Net</b>		
a- En début d'exercice	916 572,911	961 037,745
b- En fin d'exercice	897 212,652	916 572,911
<b>Nombre d'actions (ou de parts)</b>		
a- En début d'exercice	10 000,000	10 000,000
b- En fin d'exercice	10 000,000	10 000,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>89,721</b>	<b>91,657</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-2,11%</b>	<b>-4,63%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
Exercice clos le 31 Décembre 2009

**1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1**

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

**2- Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

**3- Présentation du système comptable**

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

**4- Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre, à l'exception du premier exercice qui s'étend du 06 Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

#### 4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

#### 4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- ACTIIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES : 395 823,180 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	Moins value latente	% Actif net
<b>Action, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>					
<b><u>Actions admises à la cote</u></b>					
TPR (i)	5 625	30 250,000	31 500,000	1 250,000	3,51%
Actions société TUNIS AIR (ii)	26 182	92 000,000	65 193,180	-26 806,820	7,27%
<b><u>Actions non admises à la cote</u></b>					
♦Actions					

Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	117 600,000		13,11%
POWER MIN	4 700	47 000,000	47 000,000		5,24%
NTMIDIA SA	5 500	55 000,000	55 000,000		6,13%
F.B.L	588	5 880,000	5 880,000		0,06%
G P G	7 190	71 900,000	71 900,000		8,01%
Redece Energy	175	1 750,000	1 750,000		0,20%
<b>TOTAL</b>	<b>61 720</b>	<b>421 380,000</b>	<b>395 823,180</b>	<b>-25 556,820</b>	<b>44,11%</b>

(i) La société a reçu gratuitement en 2009, 625 titres TPR;

(ii) La société a reçu en 2009, 2 190 titres TUNIS AIR.

**AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 409 626,263 DT**

AC2b- DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
B.F.P.M.E	793,533	4 045 ,338	-3 251,805
COMPTE DE PLACEMENT (BIAT B5681605)	341 000,000	528 000,000	-187 000,000
COMPTE DE PLACEMENT N2 (BIAT B5681613)	68 000,000	68 000,000	0,000
FINACOR LIQUIDITE	-167,270	-202,674	35,404
<b>Total</b>	<b>409 626,263</b>	<b>599 842,664</b>	<b>-190 216,401</b>

**AC3- CREANCES D'EXPLOITATION : 5 321,838 DT**

Le solde de cette rubrique représentant les intérêts à recevoir s'analyse comme suit:

Désignation	Montant principal	DATE		Nbres .jours	Taux	Montant d'intérêt à recevoir
		DU	AU			
Dépôts à terme BIAT B5681605	341 000,000	20/08/2009	31/12/2009	133	4,616%*0,8	4 652,210
Dépôts à terme BIATB5681601-3	68 000,000	26/09/2008	31/12/2009	96	4,616%*0,8	669,63
<b>Total</b>						<b>5 321,838</b>

**AC4-** Les autres actifs s'élèvent à 140 000 dinars et s'analyse comme suit :

✓ Compte courant associé FBL 140 000,000 dinars.

**PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 48 625 ,484 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
IKDAM GESTION	47 228,823	54 789,837	-7 561,014
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	1 361,166	1 445,258	-84,092
CMF	35,495	19,446	16,049
<b>Total</b>	<b>48 625,484</b>	<b>56 254,541</b>	<b>-7 629 ,057</b>

**PA2- AUTRES CREDITEURS : 4 933,145 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
Etat Retenue à la source	33,145	0,000	33,145
Créditeurs factures non parvenus	4 900,000	3 640,600	1 259,400
<b>Total</b>	<b>4 933,145</b>	<b>3 640,600</b>	<b>1 292,545</b>

**CP1- CAPITAL: 897 212,652 DT**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31 /12/2008</b>	
Capital social	1 000 000,000	1 000 000,000	0,000
Résultats Reportés	-46 829,755	-10 962,255	-35 867,500
Résultat d'exploitation	-28 043,437	-35 867 ,500	7 824,063
Frais de Négociation	-1 239,684	-1 239,684	0,000
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-25 556,822	-34 240,000	8 683 ,178
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-1 117,650	-1 117,650	0,000
	<b>897 212,652</b>	<b>916 572,911</b>	<b>19 360 ,259</b>

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

**PR1- REVENUS DU PORTFEUILLE TITRES : 2 350,002 DT**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31 /12/2008</b>	
Dividendes actions TUNISAIR	2 350,002	1 000,000	1 350,002
	<b>2 350,002</b>	<b>1 000,000</b>	<b>1 350,002</b>

**PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 20 476 ,856 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	
Intérêts sur comptes des dépôts	20 476,856	19 024,767	1 452,089
	<b>20 476,856</b>	<b>19 024,767</b>	<b>1 452,089</b>

**CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 44 192 ,533 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	
Rémunération du gestionnaire	42 831,367	45 477,448	-2 646,081
Rémunération du dépositaire	1 361,166	1 445,258	-84,092
	<b>44 192,533</b>	<b>46 922 ,706</b>	<b>2 561,989</b>

**CH2- AUTRES CHARGES : 6 677,762 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	
Services bancaires et assimilés	332,413	473,969	-141,556
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 329,300	3 601,600	2 727,700
Redevance du Conseil du Marché Financier	16,049	9,635	6,414
Publicité, publications et relations publiques	0,000	4 884,357	- 4884,357
	<b>6 677,762</b>	<b>8 969,561</b>	<b>-2 291,799</b>